
DESTINATAIRES :	À tout le personnel et les médecins du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Jennifer Mascitto, directrice adjointe par intérim des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire – volet qualité et évolution de la pratique
DATE :	28 novembre 2023
OBJET :	Publication de la directive relative à la présence d'animaux dans les installations de soins et de services dans le cadre de pratiques assistées par l'animal

La Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire (DSMREU) a porté le mandat de produire une directive pour encadrer la pratique clinique assistée par l'animal au sein du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Cette directive, élaborée en collaboration avec l'équipe de prévention et de contrôle des infections permettra de :

- Préciser et clarifier la façon de procéder et les actions à réaliser dans une optique d'encadrer la présence d'animaux dans les installations de soins et de services dans le contexte de pratiques assistées par un animal réalisées par les intervenants du CISSS de la Montérégie-Ouest auprès des usagers;
- Assurer un environnement sécuritaire et salubre pour les usagers, les intervenants, les gestionnaires et les visiteurs dans les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest;
- Assurer la sécurité des animaux.

Elle prend effet immédiatement et peut être consultée via le lien suivant :

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/la-dans-les-installations-de-soins-et-de-services-dans-le-cadre-de-pratiques-assistees-par-animal>

Avec l'entrée en vigueur de cette directive, l'interdiction, pour les employés, d'emmener des animaux sur les lieux de travail est levée. Comme le spécifie la directive, la poursuite de pratiques et de projets comportant des animaux dans un secteur d'activité devra recevoir l'aval du gestionnaire et de sa direction et devra se conformer aux dispositions prévues dans cette directive.